

Paris, 15 octobre 2019

La Banque Palatine lance Palatine Europe Opportunité 14, titre de créance présentant un risque de perte en capital

La Banque Palatine, banque des ETI, de leurs dirigeants et banque privée, filiale du Groupe BPCE, a procédé ce jour au lancement auprès de ses clients de Palatine Europe Opportunité 14 (**code ISIN FR0013446762**) (Eligibilité : Compte-titres hors PEA et assurance vie).

Palatine Europe Opportunité 14 (**code ISIN FR0013446762**) est un titre de créance dédié aux investisseurs souhaitant profiter de la hausse potentielle du marché actions européen dans la limite, le cas échéant, du mécanisme de remboursement anticipé automatique, tout en bénéficiant du remboursement de l'intégralité du capital à maturité tant que, à cette date, l'indice sous-jacent Euronext® Eurozone Energy Transition Leaders 50 EW Decrement 5% ne baisse pas en dessous de 60% de son niveau initial. Si l'indice venait à clôturer au-dessous de ce niveau à la maturité, alors les investisseurs seraient exposés à la perte de l'Indice et subiraient donc une **perte en capital pouvant être partielle ou totale**.

En partenariat avec l'entreprise Reforest'Action, pour chaque tranche de 1000 euros investie dans Palatine Europe Opportunité 14, un arbre sera planté parmi les projets de plantation proposés aux clients de Banque Palatine.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

| | |
|---|--|
| Type | Obligation de droit français |
| Emetteur | Banque Palatine |
| Devises | Euro |
| Code ISIN | FR0013446762 |
| Cotation | Euronext Paris |
| Eligibilité | Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie (selon contrats) |
| Date d'émission | 18 décembre 2019 |
| Valeur nominale indiquée | 1.000 EUR |
| Période de souscription | Du 15 octobre 2019 au 12 décembre 2019 au plus tard |
| Prix d'émission | 100% de la Valeur nominale indiquée |
| Date d'échéance | 27 décembre 2027 |
| Sous-jacent | Indice Euronext ® Eurozone Energy Transition Leaders 50 EW Decrement 5% (Code Bloomberg: CLIE50D Index) |
| Remboursement | Remboursement Anticipé Automatique aux dates anniversaires de l'année 1 à l'année 7 si le Sous-jacent est supérieur au Niveau de Remboursement Automatique. A la Date d'échéance, s'il n'y a pas eu de cas de Remboursement Anticipé Automatique : - le remboursement est de 151.20% si le sous-jacent finit au-dessus de 95% de son niveau initial. - le remboursement est de 100% si le Sous-jacent finit entre 60% et 95% de son niveau initial. - le remboursement se fait au niveau du Sous-jacent par rapport à son niveau initial si le sous-jacent finit en-dessous de 60% de son niveau initial. |
| Montant minimum de souscription | 3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR |
| Marché secondaire | Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché. |
| Commission de souscription | Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur. |
| Commission de rachat | Néant |
| Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur : | Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 2,50% au maximum du montant émis, ainsi qu'une rémunération annuelle calculée sur la base de l'échéance des obligations, égale au maximum à 0,80% du montant d'obligations effectivement placées. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine. |
| Agent de calcul | BNP Paribas Arbitrage S.N.C. |
| Règlement/Livraison | Euroclear France |
| Droit Applicable | Droit français |

Les modalités des Obligations sont précisées dans des Conditions Définitives issues du prospectus de base en date du 4 juillet 2019 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF») sous le numéro 19-322) tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 19 août 2019 (visé par l'AMF sous le numéro 19-405) qui constituent un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus telle que modifiée (le «Prospectus de Base»). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

A propos de la Banque Palatine

La Banque Palatine, banque des entreprises et banque privée (Groupe BPCE), est aux côtés des entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel depuis plus de 230 ans. Elle déploie son expertise auprès des moyennes entreprises et des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Son réseau de 46 agences en France en synergie avec les métiers d'expertise (ingénierie patrimoniale, juridique et fiscale, conseil en investissement, approche globale du patrimoine du dirigeant, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...) accompagne aujourd'hui 12800 entreprises et 64000 clients particuliers. <https://www.palatine.fr> & @BanquePalatine

Contact presse
Maria Krellenstein: 33 (0)1 55 27 96 14
maria.krellenstein@palatine.fr

Contact Relations Investisseurs
Sylvie Ferrier : 33 (0)1 55 27 97 13
sylvie.ferrier@palatine.fr